

Le Bulletin de la FSU 41



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN
EN LOIR ET CHER

Bulletin départemental de la Section de la Fédération Syndicale Unitaire de Loir-et-Cher
35 - 37 avenue de l'Europe - BP 30836 41008 BLOIS CEDEX
Tél. 02 54 42 03 83 - Courriel : fsu41@fsu.fr
N° CPPAP : 0425 S 07496 - ISSN : 1254-1648
Directeur de la Publication : E. MERCIER
Imprimé à la section départementale - dépôt légal à parution

Prix au numéro : 1€
Abonnement : 4€

L'édito

En direct d'Ibiza...

Selon une information de Mediapart, confirmée depuis par l'intéressé, c'est donc de son lieu de villégiature à Ibiza que Jean Michel Blanquer a annoncé le protocole appliqué à la rentrée des congés de fin d'année... S'il n'est pas question ici de remettre en cause le droit de tout un chacun à prendre du repos et des vacances, y compris quand on est Ministre, il est des circonstances où les responsabilités exercées l'emportent sur le confort personnel. En pleine pandémie, et alors que la rentrée était annoncée comme chaotique, en fait partie.

On savait déjà que le Ministre avait passé une partie des vacances à préparer son combat contre l'ennemi prioritaire du moment, à savoir le wokisme et la cancel culture, au cours d'un séminaire à la Sorbonne financé par le ministère et rassemblant tout ce qu'on peut compter de réactionnaires. On sait désormais que le protocole a été préparé sous les palmiers et au milieu des *dance floor*.

C'est aussi contre ce mépris permanent que les personnels se sont massivement mobilisés le 13 janvier. Mais on aurait tort de croire qu'il ne s'agissait que d'un simple ras-le-bol. Les revendications exprimées vont bien au-delà des griefs contre un protocole ingérable. **Depuis son arrivée comme Ministre, Jean Michel Blanquer a pris un soin particulier à imposer des réformes transformant le système éducatif et le rendant plus inégalitaire.** Globalement des moyens ont été supprimés et le second degré a été particulièrement malmené. Le

13 janvier, les personnels ont relevé la tête et ont aussi exigé des moyens supplémentaires en professeurs, mais aussi en Psy-EN, CPE, infirmières et assistantes sociales, administratifs, techniciens, ... Comme ils ont demandé des mesures immédiates d'annulation des évaluations de CP, d'allègement des programmes et le report des épreuves de spécialités du bac au mois de juin.

Suite à cette journée, de premières annonces ont été faites, mais elles sont très insuffisantes. Après les actions de cette semaine, notamment le 20 janvier, il faut passer à une étape supérieure et **se mobiliser massivement le 27 janvier, dans le cadre interprofessionnel, pour exiger non seulement une augmentation de nos salaires, mais également un véritable plan d'urgence pour l'éducation.**

Nous le disons depuis le début : la sortie de la crise sanitaire ne pourra qu'être sociale. Maintenant, c'est au monde du travail de l'imposer !

Sinon, samedi soir, on jouait Tartuffe à la Comédie Française, en présence du Premier Ministre. Nul doute que ce dernier aura été inspiré et qu'il saura prendre les mesures en conséquence...

... à Blois, Maison des Syndicats, quartiers nord.
Aline Pasnon - Emmanuel Mercier

Dispensé de timbrage BLOIS PPDC

Dépôt : 19.01.2022

A distribuer avant le : 25.01.2022

SITE DE DEPOT

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

FSU 41 - 35-37 Avenue de l'Europe - BP 30836 - 41008 BLOIS CEDEX

Sommaire :

- Page 1 : Édito
Grève du 27 janvier
Pétition accès aux soins
- Page 2 : Congrès FSU 41
SUI-FSU
Accès aux soins en Loir-et-Cher
- Page 3 : Journée de grève du 27/01
AESH
Loi 3DS
- Page 4 : L'inclusion des élèves.
Préparation de rentrée 2022 :
tous mobilisés le 29 janvier

ACCÈS AUX SOINS EN LOIR-ET-CHER

La FGR et la FSU 41 appellent à signer la pétition
"Urgence : formons 200 médecins de plus en région Centre-Val de Loire"
Disponible sur fsu41.fsu.fr.

LE 27 JANVIER, POUR NOS SALAIRES, NOS MÉTIERS ET NOS CONDITIONS DE TRAVAIL !

Journée de grève et de manifestations interprofessionnelles.

- Romorantin : 10h30 Place de la Paix
- Vendôme : 10h30 Place de la Liberté
- Blois : 14h30, Rassemblement devant la préfecture

Congrès FSU : le Loir-et-Cher, une force vive pour notre fédération !

Le congrès départemental de la FSU 41, qui s'est tenu les 7 et 8 décembre dernier, a réuni une quarantaine de militants.

Quatre grands thèmes étaient en débat : « éducation, recherche, culture », « quels personnels pour quels services publics ? », « alternatives économiques et sociales » et syndicalisme, avenir de la FSU.

Les échanges autour ces thèmes ont été riches et constructifs et les amendements issus de ces débats seront portés au congrès national par la délégation départemental.

Cette délégation, votée à l'unanimité des congressistes, sera composée de trois représentants : Aline Pasnon (SNUipp-FSU), Emmanuel Mercier (SNES-FSU) et François Murail (SNUEP-FSU)

Le Loir-et-Cher sera également représenté dans les délégations des syndicats nationaux avec la participation de Marie Merlet (SNASUB-FSU), Stéphane Leroy (SNUEP-FSU), Nelly Rizzo (SNUipp-FSU) et Joanna Pfeiffer (SNES-FSU).

Résultat des votes de la consultation interne

Orientation fédérale départementale : la liste Unitaire Départementale animée par des militant-e-s Unité Action et sans

tendance a recueilli 217 voix sur 232 votants.

Rapport d'activité fédérale départemental : le rapport d'activité a été adopté à 93,97% avec 218 voix « Pour », 7 « Abstention » et 1 « refus de vote ».

La FSU est la seule fédération qui offre la possibilité à ses adhérents de s'exprimer directement sur le choix de la politique à mener. Dans notre département, à l'image des résultats nationaux, seuls environ 20% des syndiqués du département ont participé à cette consultation. Ce taux de participation peut s'expliquer par l'épuisement des collègues et les difficultés rencontrées à s'extraire de la gestion de la classe.

Malgré tout, les résultats obtenus marquent un très fort soutien à l'action de la FSU dans le département.

Ce soutien, la FSU41 le doit à tous les militants des syndicats nationaux qui œuvrent quotidiennement à la défense des personnels et à l'amélioration de leurs conditions de travail.

Elle le doit aussi à l'ensemble des collègues syndiqués qui font vivre les idées et les valeurs de la FSU.

Merci à tous pour votre engagement au quotidien.

Le SUI-FSU : un nouveau syndicat pour les personnels d'inspection

Fidèle à sa logique néo-libérale, le ministre de l'Éducation Nationale ne gouverne que par injonctions et cherche à réduire les personnels d'inspection à de simples courroies de transmission de son idéologie. Pour parvenir à ses fins, le Ministre a choisi la division, avec la création de hiérarchies intermédiaires, la dilution des métiers ou les tentatives de caporalisation qui vont de la direction des écoles jusqu'aux inspecteurs.

Pour répondre à ces attaques et à l'heure où le dialogue social est mis à mal par la loi de Transformation de la fonction publique, le SNPI-FSU (Syndicat National des Personnels d'Inspection) et le SIA (Syndicat des Inspecteurs d'Académie) ont fait le choix de l'Unité en fusionnant pour donner naissance au SUI-FSU (Syndicat Unitaire des Personnels d'Inspection Pédagogique).

Le SNPI-FSU et le SIA, qui travaillaient conjointement depuis plusieurs années, ont acté leur fusion, en novembre dernier, au congrès de Lille. Eric Nicolle devient ainsi le premier Secrétaire Général du SUI-FSU.



SUI-FSU

Syndicat Unitaire de l'Inspection pédagogique

Le SUI-FSU permet ainsi à chaque corps d'inspection (IEN 1er degré, IEN 2nd degré, IA-IPR), à chaque discipline, à chaque métier, de trouver sa place et de contribuer à une réflexion commune.

Il garde pour objectifs la défense de l'École de la République et la promotion d'un système scolaire égalitaire permettant la réussite de toutes et tous.

Parce que les personnels d'Inspection sont des agents au service de l'Etat et non d'une idéologie, le SUI-FSU œuvrera quotidiennement pour que « loyauté » ne se transforme pas en « servilité ».

Accès aux soins en Loir-et-Cher « le constat est plus qu'inquiétant ! »

Lors de la réunion du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie qui s'est tenue le 15/12, les retraités de la FSU41 et de la FGR-FP41 sont intervenus de nouveau sur le thème de l'accès aux soins. Elles ont rappelé que « Le constat est plus qu'inquiétant ! »

Il ressort de l'atlas du Conseil National de l'Ordre des Médecins que le Loir et Cher a vu sa densité de médecins généralistes baisser de 2,6% de 2019 à 2020 et de 18,4% sur dix années, celle des médecins spécialistes suit la même courbe -3,70% sur an -9,90% sur 10 ans.

Malgré toutes les tentatives, le plus souvent louables, pour accroître l'attractivité de notre territoire, la situation continue de se détériorer !

Pour ceux qui ont provoqué cette terrible dégringolade, l'argument est toujours celui de "la mauvaise répartition" ! Mais même dans les zones les mieux dotées du territoire français, on atteint difficilement la moyenne de celle de l'Allemagne, pays avec lequel nous aimons bien nous comparer.

La FSU41 et la FGR-FP41 alertent depuis maintenant une dizaine d'années que nous courons à de graves problèmes si le vivier des personnels soignants et en particulier des médecins n'est pas abondé significativement. Améliorer la situation n'est plus seulement une affaire d'attractivité. Une série d'articles de presse et de reportages en Loir-et-Cher et dans la région montrent que l'accès aux soins devient difficile pour une part de plus en plus grande de la population.

Il est urgent de former davantage de médecins. Une action ferme doit être engagée par les pouvoirs publics et par les responsables politiques des collectivités dans ce sens. Cette action doit aussi affirmer la nécessité de revoir la carte des formations médicales très centrées sur la ville de Tours.

La FSU 41 et la FGR-FP appellent à signer et à partager très largement la pétition « Urgence : formons 200 médecins de plus par an en Région Centre Val de Loire » en ligne sur le site de la FSU41 et du SNUipp-FSU41 (pétition soutenue par l'Association des Médecins Urgentistes de France, le collectif PASS-LASS, la Mairie d'Orléans et la République du Centre).

L'accès aux soins est l'affaire de tous !

Dans la rue le 27 janvier pour nos salaires, nos métiers et nos conditions de travail

Malgré la crise sanitaire, les questions sociales et notamment salariales restent bien au cœur des préoccupations des personnels. Alors que l'inflation revient en force, à hauteur de 2,8% pour l'année 2021, la valeur du point d'indice reste, elle, figée à son niveau de 2017 !

Pour les agents de catégorie C, le minimum fonction publique se situe à un niveau supérieur aux indices de pied de grille. Pour les professeurs des écoles, certifiés et assimilés, le niveau de rémunération à l'échelon 1 se situe à 1,14 fois le SMIC, ce qui les rend du coup éligibles à la prime d'activité ! En d'autres termes, une mesure destinée à lutter contre la pauvreté est désormais accessible à des cadres A, recrutés à bac+5 !

Ces exemples montrent que la question des salaires touche bien l'ensemble des fonctionnaires et que ce n'est pas par des primes ciblées que le problème sera résolu, mais bien par des mesures générales. L'augmentation de la valeur du point d'indice et son indexation sur l'évolution des prix en est la principale.



Au-delà de la question des salaires, celles des métiers

Mais au-delà de la question des salaires, c'est aussi celle des métiers et des moyens pour les exercer qui est posée. C'est vrai dans l'ensemble de la Fonction Publique, avec un gouvernement qui n'a eu de cesse d'affaiblir les services publics, de supprimer des postes, de casser le statut général dans le but de soumettre les agents aux intérêts particuliers. Cette situation est emblématique dans l'Éducation Nationale avec un Ministre qui, méprise ses personnels et son institution, qui, par ses réformes, dénature le sens des métiers, qui enfin, gère de façon erratique la crise sanitaire.

C'est un changement de politique qu'il faut obtenir par la mobilisation. Car la gestion de la crise sanitaire, la question des moyens pour les services publics, celle de nos métiers et de nos salaires ont un point commun : elles ont toutes été mises en œuvre sous le prisme de politiques libérales. C'est cette orientation qui est responsable de l'explosion des inégalités, de l'affaiblissement des services publics, de la baisse des salaires et au final de l'augmentation du coût de la vie.

Cette journée de grève interprofessionnelles du 27 janvier porte donc l'essentiel. Nous serons dans la rue pour exiger une politique de justice sociale.

AESH : Dans l'action aussi le 27 janvier !

La lutte des AESH pour obtenir un véritable statut qui corresponde à leur métier se poursuit.

Après la journée d'action du 19 octobre, la journée du 27 janvier sera un nouveau temps fort de mobilisation. Une visibilité spécifique sera mise en œuvre dans les manifestations, notamment à Blois où une carte pétition sera proposée à la signatures des manifestants.

Au travers de ce combat, les AESH entendent obtenir des conditions d'emploi dignes, c'est à dire obtenir la création d'un corps de catégorie B de la Fonction Publique, la possibilité de travailler à temps plein, une rémunération à la hauteur de leur qualification et de l'utilité sociale de leur métier.

La question des AESH rejoint celle de l'inclusion



des élèves en situation de handicap. En effet, comment prétendre accompagner correctement, dignement et plus efficacement et bénéfiquement ces élèves aux besoins particuliers quand les personnes chargées de les accompagner sont elles-même placées dans des situations de précarité indignes d'un pays riche comme la France ?

Précarité sans fin, salaires (très) faibles et "déroulement de carrière" indécent, exclusion scandaleuse du régime indemnitaire en REP+ ..., les AESH ont donc toutes leurs places à prendre au cours des manifestations pour les salaires et des conditions de travail et d'emploi dignes.

La FSU poursuivra ses interventions, à tous les niveaux, pour obtenir les meilleures conditions de travail et d'emploi possibles.

Contre l'article 41 de la loi 3DS

L'article 41 du projet de loi 3DS adopté en première lecture à l'Assemblée nationale mais pas au Sénat.

Les deux chambres n'ont pas voté le projet de loi 3DS dans la même version.

Une commission mixte paritaire sera donc réunie le 27 janvier.

L'occasion pour nous durant tout ce mois de janvier de manifester fortement notre opposition à cette autorité fonctionnelle qui aura par conséquence une forte dégradation des conditions de travail des collègues adjoints gestionnaires chargés des fonctions de gestion matérielle, financière et administrative.

L'adoption de cet article 41 aurait pour conséquences de donner aux conseils départementaux, pour les collèges, aux conseils régionaux, pour les lycées, une autorité et un pouvoir d'intervention sur le pilotage de ces établissements.

Un domaine qui, pour la FSU, ne peut en aucun cas, même partiellement, échapper aux personnels de l'Éducation Nationale.

Les établissements scolaires sous la coupe des collectivités territoriales ?

C'EST NON !!

Carte scolaire et DHG Rassemblement le 29/01

La crise sanitaire que nous traversons depuis deux ans a mis en lumière les conséquences de décennies de fermetures de postes dans l'Éducation Nationale. Pour faire face à l'accroissement des inégalités lié aux conditions d'apprentissages sous Covid, et pour faire face aux manques de remplaçants, plus criant encore en période de pandémie, l'École a besoin de plus d'enseignants, mieux formés, mieux rémunérés...mieux considérés ! Pour répondre à ces enjeux, la FSU exige un plan d'urgence pour le service public d'Éducation.

En cette période de carte scolaire et de répartitions des Dotations Horaires Globales, la FSU appelle les élus des collectivités territoriales, les parents d'élèves et les enseignants à se rassembler le samedi 29 janvier devant la Préfecture à 10H30.

L'inclusion des élèves : comment en sommes-nous arrivés là !!

Comment sur un sujet aussi sensible, aussi révélateur du fonctionnement d'une société et de la place et de l'attention qu'elle porte réellement à tous ses membres les plus fragiles, en sommes-nous arrivés à un « débat » à la fois plus que nauséabond et d'une hypocrisie sans fond ?

Que Zemmour et Peltier (qui a beaucoup appris en Loir-et-Cher) aient pu s'emparer, comme ils l'ont fait, de l'inclusion scolaire, est le résultat de choix politiques révoltants et successifs faits depuis de longues années après, l'adoption en 2005 d'une loi faisant pourtant honneur à la Nation.

Au fil des années, le statut initial des AVS (auxiliaires de vie scolaire) a été grignoté puis laminé pour transformer des temps pleins obligatoires en temps (très) partiels imposés.

La « réponse » aux besoins croissants d'accompagnement a consisté à mutualiser à outrance et à mettre en place une précarité sans fin.

Au fil des années et des cartes scolaires, les moyens en enseignants affectés au sein des établissements spécialisés ont été petit à petit rognés. De même, les moyens humains des services éducatifs et de santé ont suivi l'évolution inverse des besoins d'accueil des jeunes jusqu'à leur majorité.

Et quand, dans le même temps, les structures d'accueil pour les personnes adultes handicapées ne disposent pas, et de loin, de places suffisantes, alors tout est réuni pour mettre en danger l'inclusion.

Et tout est réuni pour qu'un candidat à la présidentielle, poursuivi pour incitation à la haine raciale, soit celui qui mette le sujet sur le devant de la scène.

Il est plus qu'urgent que les prétendants à la magistrature suprême, issus des

partis républicains, proposent une application pleine et entière de la loi de 2005. Que les moyens budgétaires à hauteur

soient enfin consacrés, que les établissements spécialisés et leurs composantes scolaires soient développés, que des personnels du secteur éducatif et du secteur médical soient recrutés et que l'inclusion des élèves porteurs de handicap soit regardée à l'aune du possible et du bénéfique pour tous les acteurs concernés.

Le sujet est brûlant, nous le savons.

Mais ce que nous savons aussi et d'abord, c'est qu'il est encore beaucoup beaucoup plus dangereux de le laisser entre de très mauvaises mains !!!

S. Ricordeau



L'inclusion : Un travail engagé en CHSCTD

L'inclusion des élèves en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers peut générer de fortes tensions au sein des écoles et des établissements scolaires si les conditions de réussite ne sont pas réunies.

Le CHSCTD a engagé un travail pour les conditions indispensables à la réussite de l'inclusion.

Plusieurs écoles ont reçu la visite d'une délégation composée essentiellement de représentants du personnel, mais également de l'administration.

Si la formation et l'expérience des personnels en charge de l'inclusion est un facteur de réussite, la question des moyens humains n'est jamais loin.

Pour la FSU, il est également indispensable que l'Éducation Nationale reprenne toute sa place dans les établissements spécialisés pour permettre "la scolarisation" des enfants qui ne sont pas encore en "capacité" de devenir élèves.

Les conclusions de ce travail feront l'objet de préconisations des représentants du personnel en CHSCTD.

Préparation de rentrée 2022 Le monde d'après égal au monde d'avant ...

On a beau connaître la maison de la magie à Blois, il faut vraiment croire en la magie pour être dupe de la fable des moyens maintenus ! En apparence, le premier degré doit recevoir un moyen supplémentaire, tandis que dans les collèges, c'est l'équivalent de 5 postes qui disparaissent.

Mais cet affichage permet de masquer le fait qu'à partir de la rentrée 2022, les professeurs stagiaires titulaires d'un master MEEF seront affectés directement à temps plein.

Ainsi, grâce à ce coup de baguette magique, l'administration gagne l'équivalent d'un mi-temps par stagiaire devant élève. Évidemment, la question de la formation de nos futurs collègues passe en pures pertes dans le cadre d'une gestion uniquement comptable de ce type.

Alors que nous sommes dans une période encore très perturbée sur le plan des apprentissages, qu'au cours des dernières années, de nombreux retards ont été accumulés au gré des

confinements et des alternances de cours, il faudrait au contraire augmenter les moyens pour les écoles, les collèges et les lycées. Ces moyens supplémentaires devraient être utilisés pour diminuer les effectifs de classe et permettre de travailler en demi groupe. L'évolution de la démographie ne peut pas servir d'argument pour baisser les moyens. Pendant les années de hausses, les créations de postes n'ont pas suivi l'augmentation des effectifs d'élèves et la tendance a été à l'augmentation du nombre d'élève par classes. **Aujourd'hui, si la baisse du nombre d'élèves se confirme, plutôt que de supprimer des moyens, il conviendrait plutôt de profiter de la période pour retrouver des conditions de travail en classe plus favorables aux apprentissages, en limitant le nombre d'élèves à 24 en école et au collège.**

29 janvier : mobilisés pour une autre rentrée !

Le samedi 29 janvier, la FSU 41 appelle à une manifestation devant la préfecture à Blois à 11h pour exiger un plan d'urgence pour l'éducation.

Pour la FSU, il faut que le gouvernement soumette au Parlement un collectif budgétaire afin de pouvoir recruter des personnels supplémentaires pour faire face à la crise que nous traversons.

Il serait illusoire de croire que les grandes difficultés qui sont apparues au cours de la crise sanitaire disparaîtront avec le virus. **Alors que la carte scolaire dans le premier degré sera en cours d'examen par les instances, que la préparation de rentrée dans le second degré sera elle aussi en cours d'examen, soyons en nombre devant la préfecture pour exiger des moyens pour l'École !**